**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** - (2015)

Heft: 3

**Artikel:** Evolution des troupes de sauvetage

Autor: Keller, Thomas

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-781273

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





Sauvetage

## Evolution des troupes de sauvetage

#### Col EMG Thomas Keller

Cdt Ecole sauvetage 76 et de la place d'armes de Genève, chef EM de la région territoriale 4

Tout d'abord un peu d'histoire: avant de devenir les troupes de sauvetage, cette formation était nommée troupe de protection aérienne (PA). Cette arme fut créée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale afin de pouvoir venir en aide à la population en cas de bombardement aérien et, en mission secondaire, de pouvoir appuyer les autorités civiles en cas de catastrophe naturelle. Puis, arrive la fin de la guerre froide; la menace n'étant plus la même, les troupes protection aérienne doivent se développer et se diriger vers un autre spectre d'engagement.

Ceci est la naissance des troupes de sauvetage. Les structures ont été modifiées avec la création des bataillons d'aide en cas de catastrophe, en supplément aux 26 bataillons dans 8 régiments de sauvetage conventionnels. L'idée de manœuvre était de maintenir les bataillons de sauvetage toujours prêts à être engagés dans des zones sinistrées, suite à une action militaire conventionnelle dans le cadre de la défense du territoire. Les bataillons d'aide en cas de catastrophe (acc) doivent être prêts à l'engagement lors d'une catastrophe naturelle telle qu'inondation, éboulement de terrain ou tremblement de terre. Les particularités de ces corps de troupe sont un état de préparation élevé (service de piquet sur 365 jours) et une unité du génie par bataillon pour couvrir le spectre d'engagement en cas de catastrophe naturelle ainsi que de posséder du matériel supplémentaire conçu en collaboration avec les corps de sapeurs-pompiers, afin de combler les lacunes de ceux-ci avec les containers interchangeables WELAB.

Puis arriva la réforme Armée XXI, avec la suppression des bataillons de sauvetage et le maintien de 4 bataillons d'aide en cas de catastrophe ainsi que la création de la formation d'engagement d'aide en catastrophe -qui compte des militaires en service long- et de deux bataillons acc supplémentaires. Le but est désormais que les bataillons acc puissent répondre à une menace militaire conventionnelle en priorité, alors que les militaires en service long couvrent l'appui aux autorités

en cas de catastrophe naturelle. Ces 6 corps de troupes actuels sont répartis dans les régions territoriales. Les WELAB ont été attribués à la formation d'engagement d'aide en cas de catastrophe.

Les troupes de sauvetage sont, du fait de leurs connaissances et moyens spéciaux, prédestinées à apporter une aide militaire en cas de catastrophe. Elles accomplissent principalement des engagements de sauvetage lors de sinistres graves et de grande ampleur ainsi que lors de graves sinistres. De plus, elles contribuent à appuyer des opérations d'aide humanitaire.

## Développement des troupes de sauvetage

Quelles sont les conséquences du développement de l'armée (DEVA) sur les troupes de sauvetage? La première conséquence importante est le retour du bataillon sauvetage. Dans le futur, les six bataillons d'aide en cas de catastrophe vont céder leur place à 4 bataillons de sauvetage. Les missions pour ces bataillons seront et resteront toujours les mêmes que dans la structure actuelle. La diminution du personnel au sein de l'armée ne nous permettra plus d'avoir des troupes spécialisées en service durant toute l'année afin de couvrir l'aide miliaire en cas de catastrophe, raison pour laquelle ces corps de troupes seront à disponibilité élevée, ce qui permettra de pouvoir mettre sur pied à court terme ces formations en cas d'évènements majeurs.

Les futurs bataillons de sauvetage seront formés d'une compagnie d'état-major et de trois compagnies de sauvetage. Avec le DEVA, les missions et le profil de performances des troupes de sauvetage resteront inchangées malgré la diminution de personnel. Une autre conséquence est le passage d'une à deux compagnies d'intervention au sein des formations d'engagement d'aide en cas de catastrophe, afin de garantir une plus grande flexibilité d'engagement.

Les emplacements des troupes de sauvetage resteront inchangés. L'école de recrues de sauvetage se déroulera toujours à Wangen an der Aare. La place d'exercice d'Epeisses restera le terrain incontournable de toute formation de sauvetage pour se perfectionner dans la conduite et l'engagement des moyens techniques dans des installations proches de la réalité. Le seul changement sera la dénomination de ce commandement. Nous ne parlerons plus de place d'armes mais de centre d'instruction des troupes de sauvetage. Ce centre aura la responsabilité de soutenir les corps de troupe de milice, la conduite des cours technique des troupes de sauvetage et la conduite d'exercice avec des partenaires civiles et internationaux ainsi qu'appuyer la chaîne suisse de sauvetage dans la création et la conduite d'exercices internationaux. L'école d'officiers, quant à elle, se déplacera à Bremgarten aux côtés de la formation d'intervention d'aide en cas de catastrophe.

# Défis d'avenir pour les troupes de sauvetage

Un défi est de rester à un haut niveau dans le domaine du matériel. Les formations civiles telles que les sapeurspompiers et la protection civile ne cessent de monter en puissance. Un principe important à respecter est la complémentarité avec les forces civiles et non la similarité. Nous devons être en possession de moyens que les civils ne possèdent pas, afin de pouvoir combler les lacunes de leurs dispositif en cas d'évènement majeur. C'est pourquoi il est important pour les troupes de sauvetage de continuer à se développer en fonction des nouvelles menaces et des nouvelles technologies et ainsi de demeurer la « réserve stratégique » de notre pays dans tout le spectre d'engagement de l'armée. Nous devons être capable de répondre aux exigences dans le cadre d'un engagement d'appui aux autorités civiles en temps de paix ainsi que de pouvoir réagir dans le cadre de la défense. C'est pourquoi nos troupes sont une partie intégrante de l'armée. Les troupes de sauvetage doivent rester autonomes et être capables d'engager leurs moyens au profit des formations civiles, mais aussi indépendamment sur une place sinistrée de grande envergure.

Les catastrophes naturelles de ces dernières années ont démontré que seule une combinaison des moyens de sauvetage et du Génie permettait de couvrir les besoins des autorités. C'est pourquoi la doctrine d'engagement et le profil de performance doivent être adaptés. Des exercices entre la formation d'engagement d'aide en cas de catastrophe et les bataillons de sauvetage devront être organisés afin d'entraîner les processus et répondre aux exigences attendues. La mise sur pied devra être entraînée afin d'avoir des références en cas réels.

Les troupes de sauvetage doivent pouvoir être engagées dans tout le spectre d'engagement de l'armée. De l'appui aux autorités civiles en passant par la défense ainsi que la promotion de la paix. Les missions des troupes de sauvetage permettent un engagement dans les trois missions de l'armée. L'instruction et les exercices doivent êtres variés, à des niveaux de menaces très différents. Ceci exige de nos cadres de milice une grande flexibilité intellectuelle et un sens d'adaptation très poussé.

Malgré ces nouveaux défis et cette nouvelle étape, avec des cadres et soldats de milice motivés, les troupes de sauvetage seront toujours prêtes à garantir la sécurité et à aider notre population Suisse.

### EM cant li ter : Coordonner l'engagement et l'appui aux autorités civiles

Mai 2015, une fonte des neiges et des précipitations abondantes, un risque élevé d'inondation, une situation qui risque de dépasser les moyens civils, le recours à l'armée est envisagé. C'est dans ce contexte qu'intervient l'état-major cantonal de liaison territoriale (EM cant li ter). Selon l'Ordonnance sur les missions territoriales de l'armée (OMTer), chaque région territoriale dispose d'un état-major; chaque canton y est représenté par un EM cant li ter. Ainsi, la région territoriale 1 comprenant BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS, dispose de sept états-majors cantonaux de liaison territoriale. Ils sont les organes de liaison militaires avec les éléments de conduite civils des cantons.

Les missions principales de l'état major cantonal de liaison territoriale sont:

- assurer la coopération militaire entre l'état-major de conduite cantonal (EMCC) et la région territoriale;
- conseiller l'EMCC en matière de tâches territoriales;
- défendre les demandes de l'EMCC auprès du commandement de la région territoriale;
- représenter les intérêts militaires auprès de l'EMCC.

Pour remplir ces missions, le chef de l'EM cant li ter (colonel) s'appuie sur les compétences de 5 à 8 officiers expérimentés (major et lieutenant-colonel). Issus des états-majors de bataillons, anciens commandants de compagnie ou de bataillon (aide en cas de catastrophe, génie, infanterie, cdmt, etc.), ils suivent une formation complémentaire auprès du Centre d'Instruction de l'Armée à Lucerne (CIAL - Ecole centrale), le stage de formation technique pour le service territorial (SFT B CCM/ter). D'une durée de 5 jours, ce cours dispense aussi bien la théorie que la pratique avec des exercices en collaboration avec les autorités civiles. La formation spécifique SFT B CCM/ter entraîne aussi la polyvalence des officiers. La formation spécifique SFT B CCM/ ter entraîne aussi la polyvalence des officiers, elle est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'état-major. L'EM cant li ter est régulièrement entraîné par l'échelon supérieur lors d'exercices conjoints avec l'EMCC. Des scénarii, tels que tremblement terre, inondations, accidents ferroviaires, etc. sont pratiqués.

Les engagements réels sont planifiés avec les autorités civiles ou interviennent en situation d'urgence – aide en cas de catastrophe. A titre d'exemple, l'état-major de liaison territorial cantonal de Genève a été mobilisé lors du G8 en 2003, de l'EURO en 2008, lors des différentes conférences internationales entre autres, pour le renforcement de la surveillance de l'Aéroport International de Genève.

Les engagements subsidiaires d'aide en cas de catastrophe se font aussi en coordination avec les autorités civiles. Pour Genève, il s'inscrit dans le cadre du plan catastrophe : le dispositif OSIRIS. L'armée intervient lorsque les moyens civils ne sont plus en mesure de surmonter une situation de crise.

L'EM cant li ter, en coordination avec l'EMCC, formule les besoins militaires auprès de la région territoriale (PQQTD). Par la suite, l'état-major de conduite de l'Armée décidera quelles sont les possibilités d'appui. En l'espace de quelques heures, la compagnie d'intervention d'aide en cas de catastrophe pourrait être engagée.

Lors de la récente crue de l'Arve à Genève, l'armée était prête à apporter son soutien aux pompiers genevois. La gestion efficace de cet évènement exceptionnel par les autorités civiles a permis de maîtriser une situation critique.

Dans le programme de développement de l'armée (DEVA), l'ancrage régional sera renforcé par les divisions territoriales avec quatre bataillons d'infanterie. L'appui aux autorités civiles sera mis sur pied rapidement, de manière flexible et adapté aux circonstances. L'état-major cantonal de liaison territoriale est, et sera un maillon important de la chaîne et sera un maillon important de la chaîne sécuritaire entre les autorités civiles et militaires.

Col Jean-Pierre Pasquier Chef EM cant li ter Genève